

# Commission Consultative

## des Services Publics Locaux

### Compte-rendu de la réunion du lundi 21 novembre 2016

Les membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) se sont réunis ce lundi 21 novembre 2016 à 18H30, au siège de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres (CCEG), 1 rue Marie Curie, Parc d'activités de la Grande Haie à Grandchamp-des-Fontaines (44119), sous la présidence de Monsieur Patrick LAMIABLE, Vice-président de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres en charge en charge du développement durable et de la participation citoyenne.

Date de la convocation : 08/11/2016

Membre	Qualité	
<b>Pour la CCEG :</b>		
LAMIABLE Patrick	Vice Président en charge du développement durable et de la participation citoyenne	P
HOUSSAIS Claudia	Conseillère communautaire	Ex
NAUD Jean-Paul	Vice Président en charge de l'environnement	Ex
HENRY Jean-Yves	Vice Président en charge du cadre de vie, des milieux naturels et des paysages	P
LEFEUVRE Sylvain	Vice Président en charge de la gestion de l'espace, de l'urbanisme-et de l'habitat	Ex
<b>Pour les associations représentatives des usagers :</b>		
FEISS Dominique	Conseil de Développement Erdre et Gesvres	Exc
GAUTIER Jacques	Conseil de Développement Erdre et Gesvres	P
MARTIN Eric	Conseil de Développement Erdre et Gesvres	P
OLIVIER Christian	Conseil de Développement Erdre et Gesvres	Exc
SAUTEREAU DU PART Roger	Conseil de Développement Erdre et Gesvres	P
<b>En qualité de personnes qualifiées :</b>		
TIRET Stéphanie	CCEG – Responsable SPANC	P
BRAZEAU Marie	CCEG – Chargée de mission Participation citoyenne	P

*P : Présent - Ex : Excusé - A : Absent*

Secrétaire de séance : M. Patrick LAMIABLE

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Examen du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

M. Patrick LAMIABLE accueille les participants et ouvre la séance.

## **1. EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

M. Jean-Yves HENRY, Vice président en charge du cadre de vie, des milieux naturels et des paysages donne la parole à Mme Stéphanie TIRET, Responsable du service public d'assainissement non collectif pour la présentation du rapport 2015 sur le prix et la qualité du service.

Mme Stéphanie TIRET appuie sa présentation sur un diaporama synthétisant les éléments-clés du rapport annuel.

**Le diaporama est disponible en annexe.**

Des questions et des remarques émanent des participants :

- Sur la diapositive 7 :

*Il faut lire, comme indiqué dans le rapport d'activités 2015  
237 entretiens administratifs [...]*

- Concernant les visites périodiques de bon fonctionnement, les membres s'interrogent sur le dimensionnement du service au regard des contrôles à réaliser sur la période de contrôle 2018-2025.

*Le rapport public annuel présente le nombre de visites effectuées en 2015. Cette mission correspond aux objectifs du service.*

*Dans une réflexion plus prospective : il reste encore deux ans à effectuer pour achever la première période de visite. En 2017 il conviendra de se poser la question sur les modalités de contrôles. L'annualisation donne plus de souplesse au fonctionnement du service qui peut alors gérer ses interventions sur l'ensemble d'une période et non plus sur une année.*

- Les membres de la Commission ont questionné la nouvelle procédure décidée en décembre 2015 et appliquée à compter du 01/01/2016.

*Bien que ces questionnements portent sur l'exercice 2016 et non 2015, Jean Yves HENRY avec l'accord du Président de la commission, a accepté d'y répondre en marge du rapport 2015.*

## **2. ECHANGES COMPLEMENTAIRES**

En dehors de l'ordre du jour, les membres du Conseil de Développement apportent des points d'interrogations sur le nouveau dispositif mis en place au 01/01/2016 qui consiste en une redevance annualisée via la facture d'eau potable. Les questions posées sont les suivantes :

1. Quelle information aux usagers pour ce nouveau dispositif ?
2. Y a-t-il une égalité de traitement entre tous les usagers ?
3. L'annualisation de la redevance du contrôle périodique de bon fonctionnement est elle légale ?

M. Jean-Yves HENRY apporte les éléments de réponse suivants :

### **1 – L'information**

10000 courriers ont été envoyés en juillet 2016, dont un courrier à chaque foyer de la communauté. Y compris d'ailleurs, les membres présents.

En septembre, les 12 réunions communales ayant rassemblé 436 personnes ont également donné l'information et permis l'échange sur le sujet.

## **2 – Egalité de traitement**

Pour faciliter la gestion du service il a été retenu le principe de débiter le paiement annualisé pour les foyers, ayant eu un contrôle de plus de 4 ans.

Certes l'égalité n'est pas parfaite. Il faut cependant mesurer que le démarrage des contrôles effectués sur 8 ans entre 2010 et 2017 a occasionné une iniquité plus grande soumettant certains foyers à une exonération de 7 années.

## **3 – La légalité de la démarche d'annualisation**

Connaissant dès le départ cette interrogation le service a saisi son conseiller juridique, qui lui même a sollicité le service préfectoral de la légalité. Ce dernier a fourni une réponse positive pour la suite de la procédure.

M. Patrick LAMIABLE ajoute que ce dispositif permet de passer d'une politique de prestation à une politique de service à la population.

Les membres de la commission consultative ayant obtenu toutes les réponses à leurs questions et n'ayant plus d'autres observations, M. Patrick LAMIABLE remercie les membres présents et lève la séance à 19H30.

**ANNEXE : diaporama présenté lors de la réunion**

# Rapport d'activité Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)



## Année 2015

## RPQS – Année 2015 : Les indicateurs réglementaires

**3 indicateurs réglementaires :**

**D301.0 : Estimation de la population desservie :**

**D302.0 : Indice de mise en œuvre de l'ANC**

**P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'ANC**

## D301.0 : Estimation de la population desservie :

**Définition :** Est considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le SPANC :

- ~ 24 690 habitants / 56 902 habitants sur la CCEG (INSEE 2013)
- ~ 9996 installations (2.47 habitants / logement)

## Le taux de couverture de l'assainissement non collectif

(population desservie / la population totale du territoire couvert par le service) est de **43 % au 31/12/2015**.

## D302.0 : Indice de mise en œuvre de l'ANC

**Note 110**

	Année 2015	Points possibles	Points obtenus
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	<b>OUI</b>	20	<b>20</b>
Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	<b>OUI</b>	20	<b>20</b>
Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	<b>OUI</b>	30	<b>30</b>
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	<b>OUI</b>	30	<b>30</b>
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	<b>OUI</b>	10	<b>10</b>
Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	NON	20	<b>0</b>
Le service assure le traitement des matières de vidange	NON	10	<b>0</b>

## P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'ANC

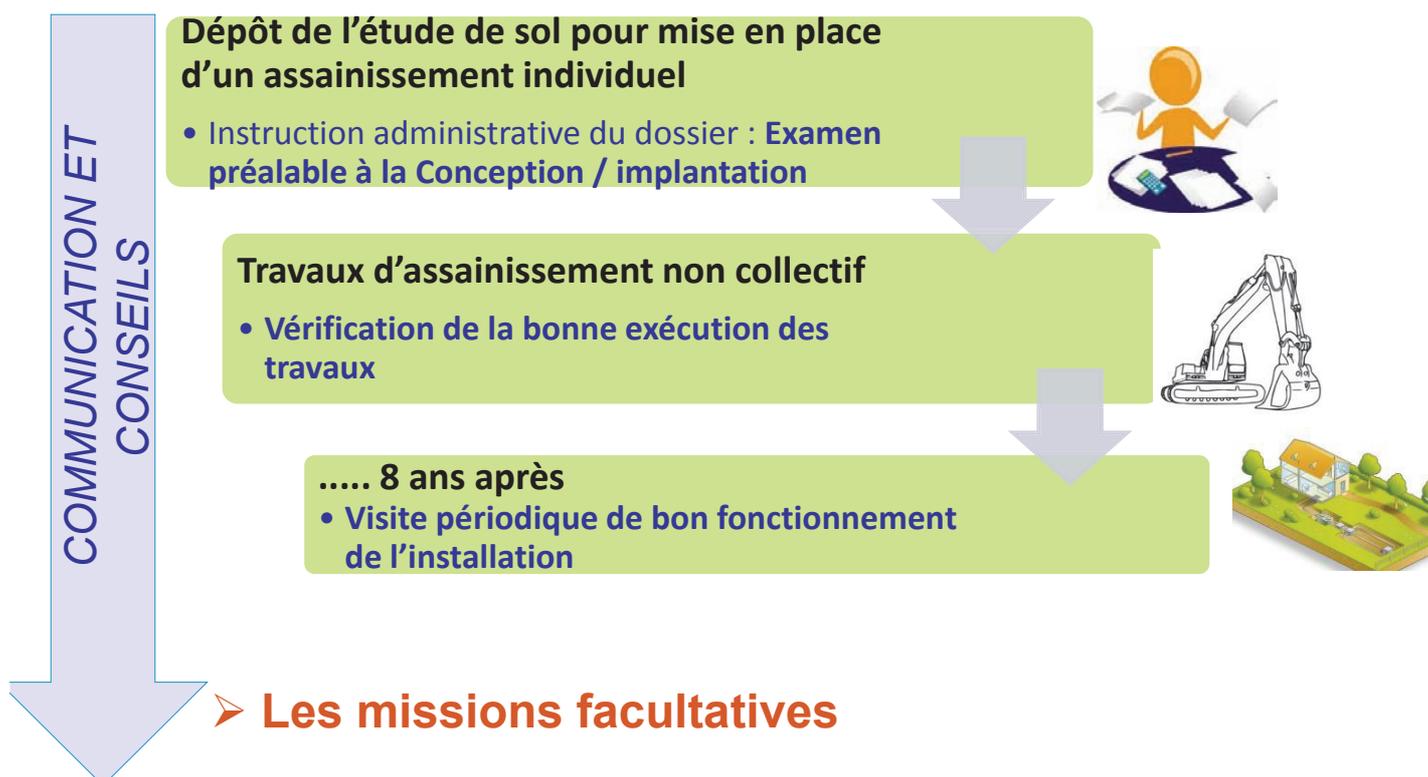
Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'ANC} = \frac{\text{Nbre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{Nbre total d'installations contrôlées}} \times 100$$

<b>Nbre d'installations contrôlées conformes</b> (depuis 2010, année de mise en place des contrôles périodiques) <b>ou mises en conformité</b> (depuis 2006, année de mise en place des contrôles de bonne exécution des travaux)	<b>5 606</b>
<b>Nombre total d'installations contrôlées</b> (depuis 2010, année de mise en place des contrôles périodiques)	<b>8 889</b>
<b>Taux de conformité des dispositifs d'ANC</b>	<b>63%</b>

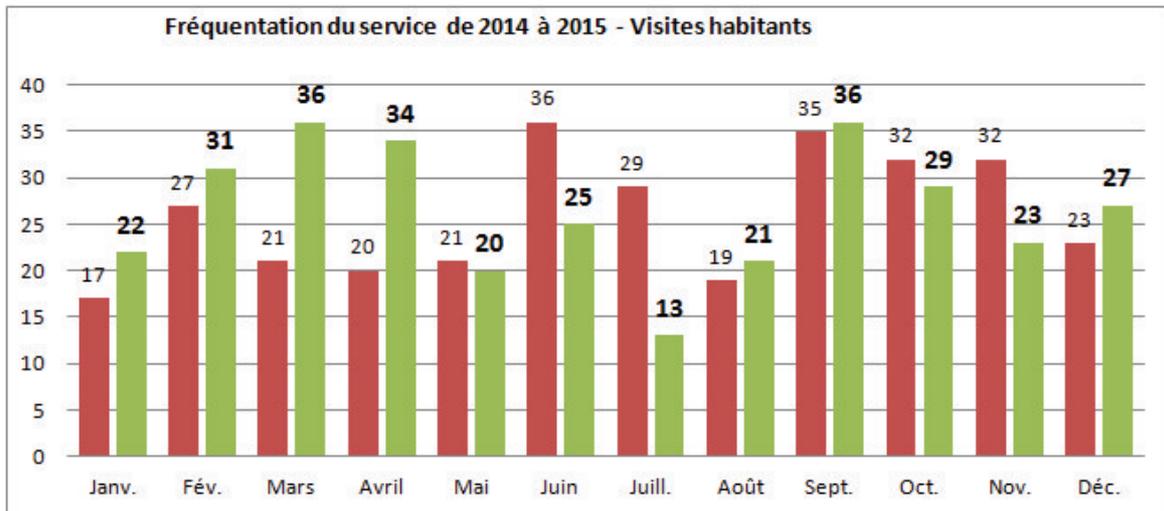
## SPANC : Rapport d'activité

### ➤ Les missions obligatoires



### ➤ Les missions facultatives

## ➤ Missions de conseils et d'informations

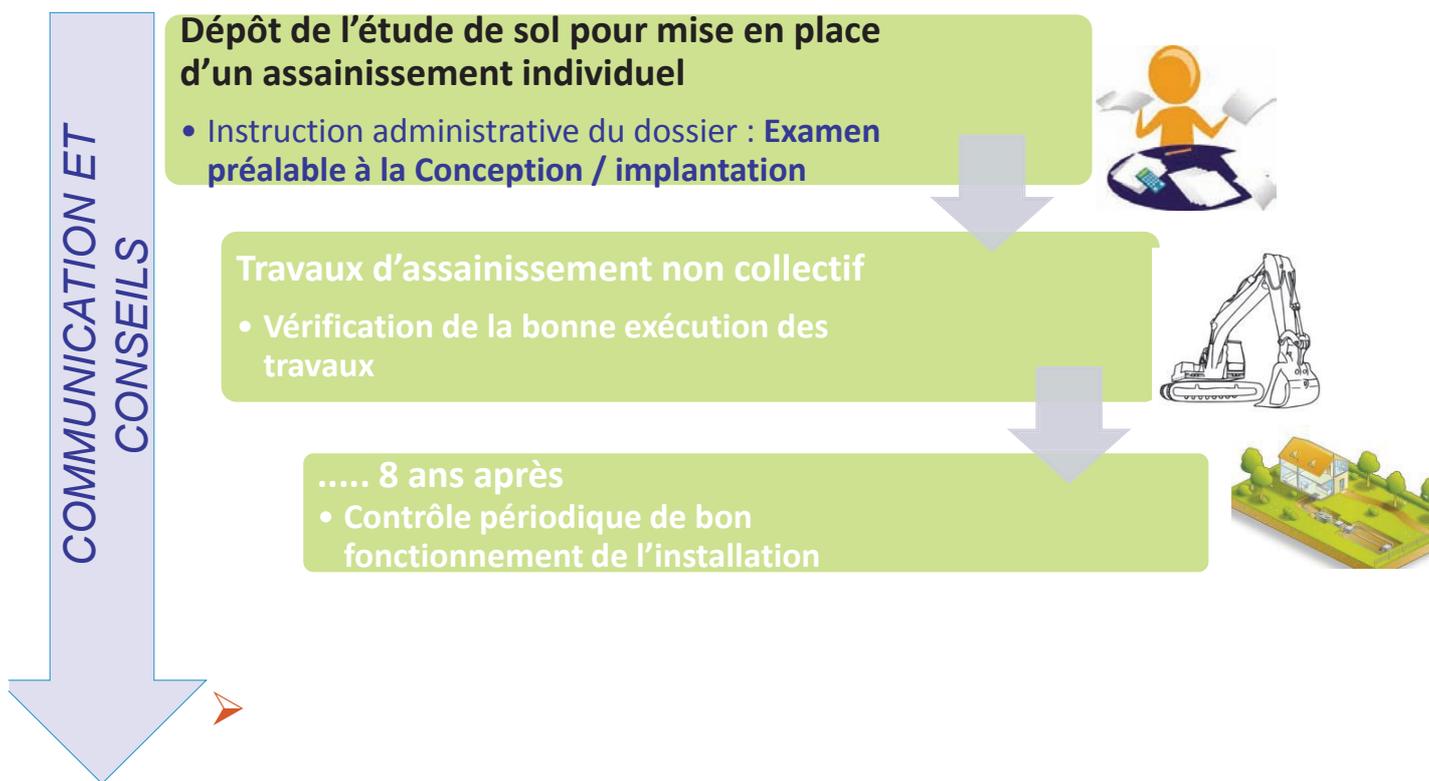


- 2015 : **317 habitants rencontrés** (2014 : 312)
- **239 entretiens administratifs** (2014 : 179), durée moy. 10 min
- **80 entretiens techniques** (2014 : 133), durée moy. 44 min

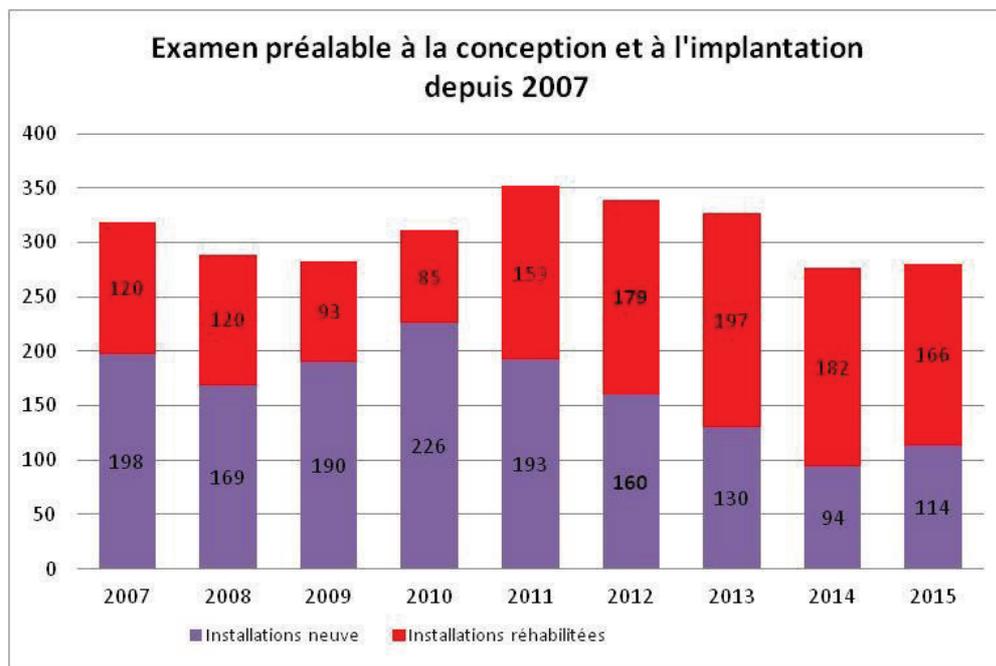
## ➤ Outils de communication internes et nationaux



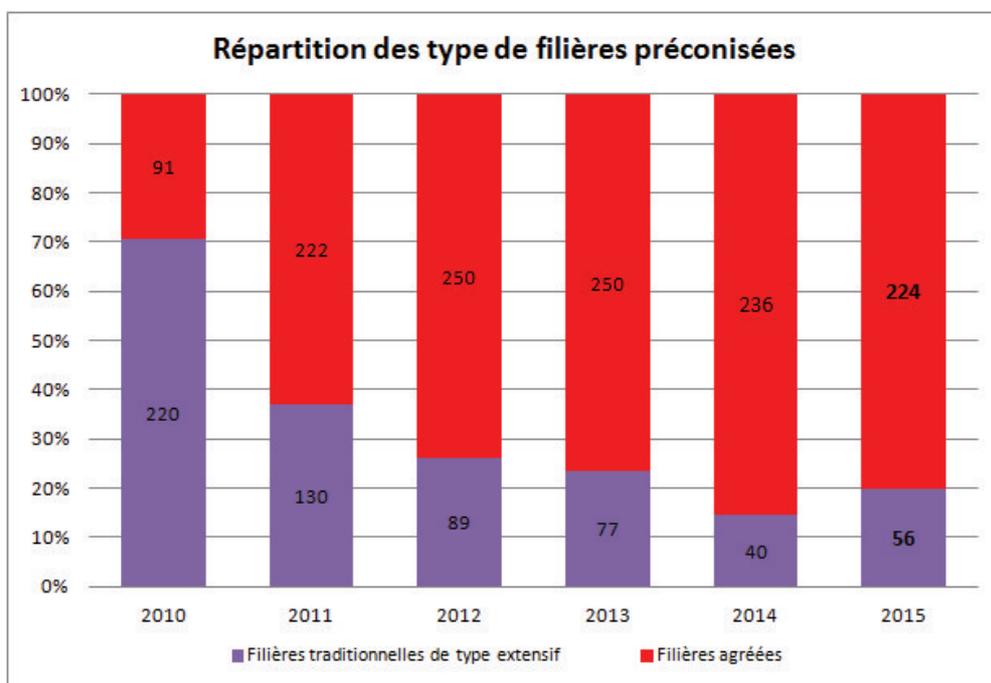
## ➤ Les missions obligatoires



## ➤ Les examens préalables à la conception et à l'implantation : pas de reprise significative en 2015



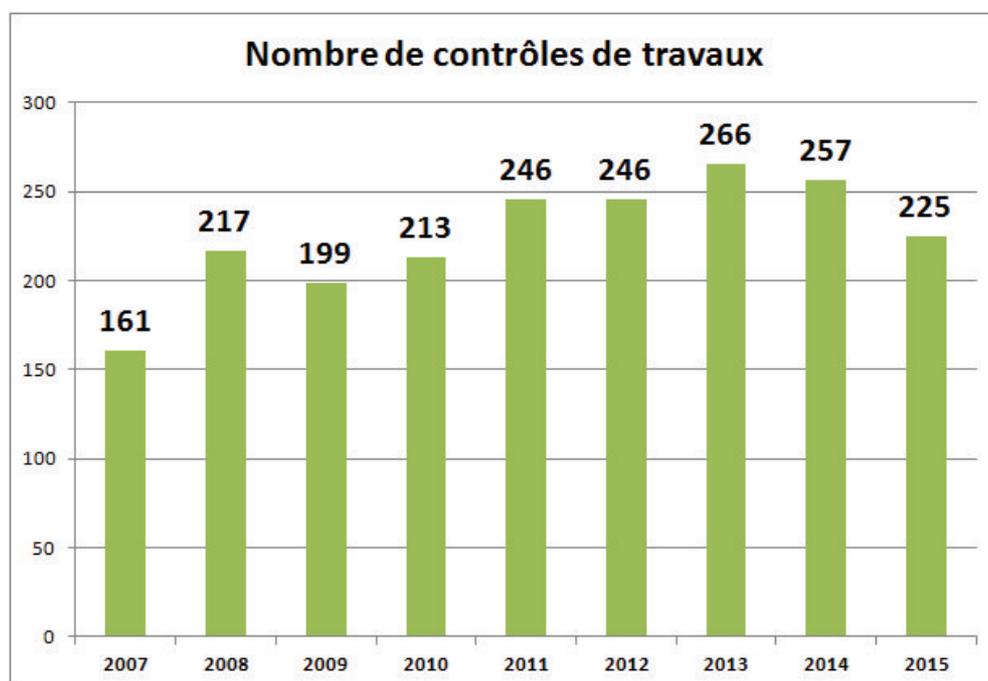
## ➤ Caractéristiques des projets déposés sur le territoire



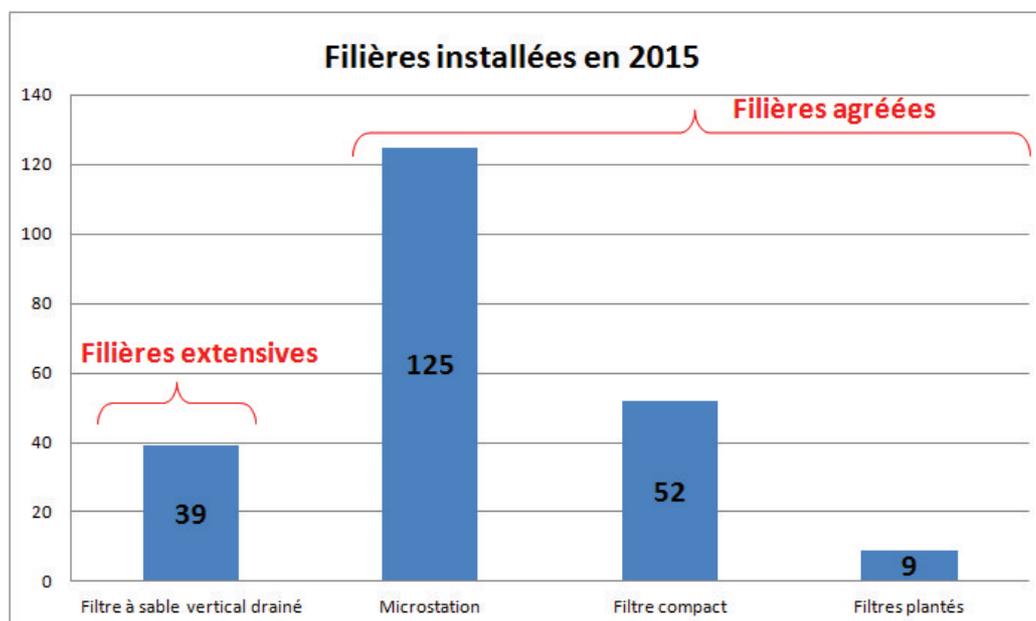
## ➤ Les missions obligatoires



- Des contrôles au stade travaux sur les installations neuves : une forte baisse



- Des contrôles au stade travaux sur les installations neuves : toujours une très forte proportion de filière agréée lors de la pose



## ➤ Nature des avis sur les contrôles de travaux (contrôles de bonne exécution)

Type d'avis contrôle de bonne exécution	Nombre 2013	Nombre 2014	Nombre 2015
Avis favorable	133	<b>133</b>	<b>117</b>
Avis favorable avec réserves	125	<b>124</b>	<b>89</b>
Avis défavorable	8	<b>20</b>	<b>19</b>
<b>TOTAL</b>	266	266	<b>225</b>

19 avis « défavorables » en raison principalement d'un non respect des conditions de pose sur les filières agréées.  
 16 chantiers étaient réalisés par professionnels.  
 6 seulement ont donné lieu à une contre-visite.

## ➤ Les missions obligatoires



### ➤ Visites périodiques de bon fonctionnement

Communes d'intervention	Nbre 2013	Nbre 2014	Nombre 2015
CASSON	64	6	<b>19</b>
FAY DE BRETAGNE	198	23	<b>74</b>
GRANDCHAMPS DES FONTAINES	31	298	<b>48</b>
HERIC	640	46	<b>53</b>
NORT SUR ERDRE	174	25	<b>58</b>
NOTRE DAME DES LANDES	13	121	<b>10</b>
PETIT MARS	129	5	<b>17</b>
SAINT MARS DU DESERT	172	94	<b>64</b>
SUCE SUR ERDRE	106	26	<b>35</b>
LES TOUCHES	166	30	<b>26</b>
TREILLIERES	12	221	<b>15</b>
VIGNEUX DE BRETAGNE	16	188	<b>30</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1721</b>	<b>1083</b>	<b>449</b>

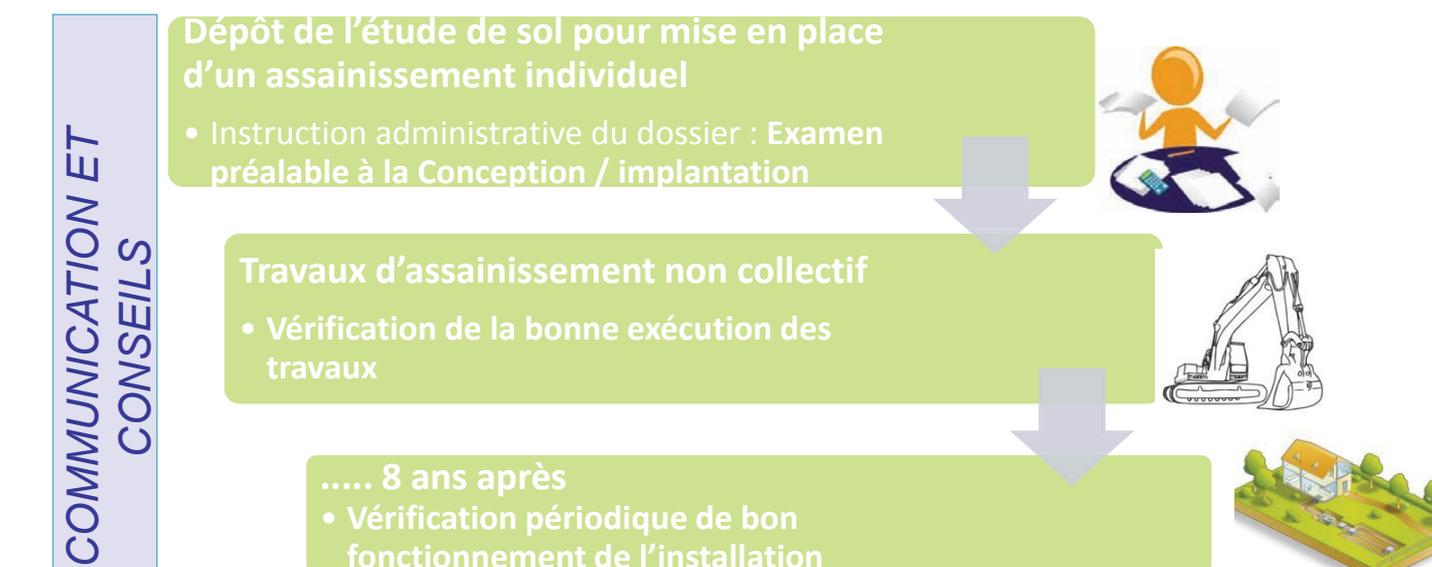
### ➤ Visites périodiques de bon fonctionnement

Intervenant	Nombre 2010	Nombre 2011	Nombre 2012	Nombre 2013	Nombre 2014	2015
<b>Contrôleur – Régie</b>	<b>392</b>	<b>447</b>	<b>530</b>	<b>378</b>	<b>470</b>	<b>449</b>
Opération programmée	392	264	378	259	318	268
Vente		183	152	119	152	181
<b>Contrôleur - Prestation</b>	<b>518</b>	<b>1259</b>	<b>1389</b>	<b>1343</b>	<b>613</b>	<b>0</b>
Opération programmée	518	1259	1389	1343	608	0
Vente					5	0
<b>TOTAL</b>	<b>910</b>	<b>1706</b>	<b>1919</b>	<b>1721</b>	<b>1083</b>	<b>449</b>

## ➤ Visites périodiques de bon fonctionnement

Type d'avis contrôle existant	Classification à compter du 01/01/2013 <i>Le cas échéant, délais pour les travaux de réhabilitation</i>	2014	% 2014	2015	% 2015
		<b>Conforme</b>	Ne présentant aucun défaut majeur <i>Pas de travaux de réhabilitation majeur. Pas de délais imposés</i>	392	36%
<b>Non conforme</b>	Non respect de l'article L.1313-1-1 du Code de la Santé Publique <i>Mise en place d'une installation obligatoire, dans les meilleurs délais</i>	22	2%	15	3%
	Installation présentant un danger pour la santé des personnes <i>Réhabilitation sous 4 ans (réduit à 1 an dans le cadre d'une vente)</i>	417	39%	81	18%
	Installation présentant un risque environnemental avéré <i>Réhabilitation sous 4 ans (1 an dans le cadre d'une vente)</i>	2	0.2%	0	0%
	Non Conforme <i>Réhabilitation à programmer sans délai imposé (sauf 1 an dans le cadre d'une vente)</i>	250	23%	125	28%
<b>TOTAL</b>		<b>1083</b>		<b>449</b>	

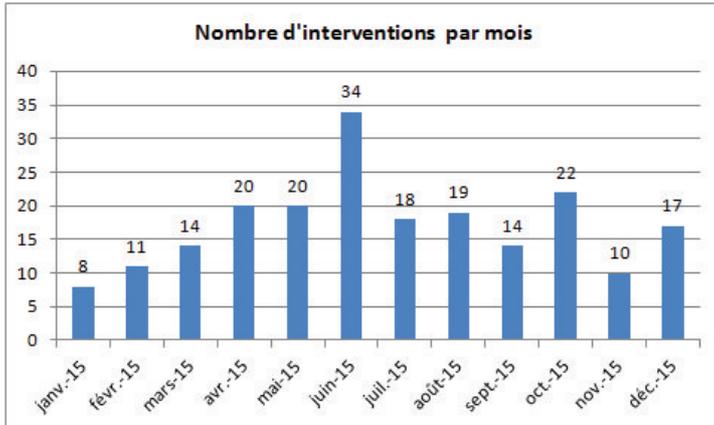
## ➤ Les missions obligatoires



## ➤ Les missions facultatives

**Vidange des installations sur l'année 2015**

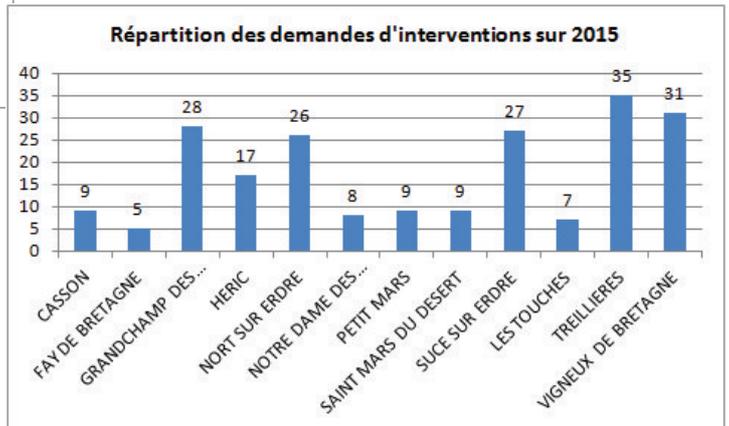
## ➤ Prestation de vidange des installations : 207 interventions



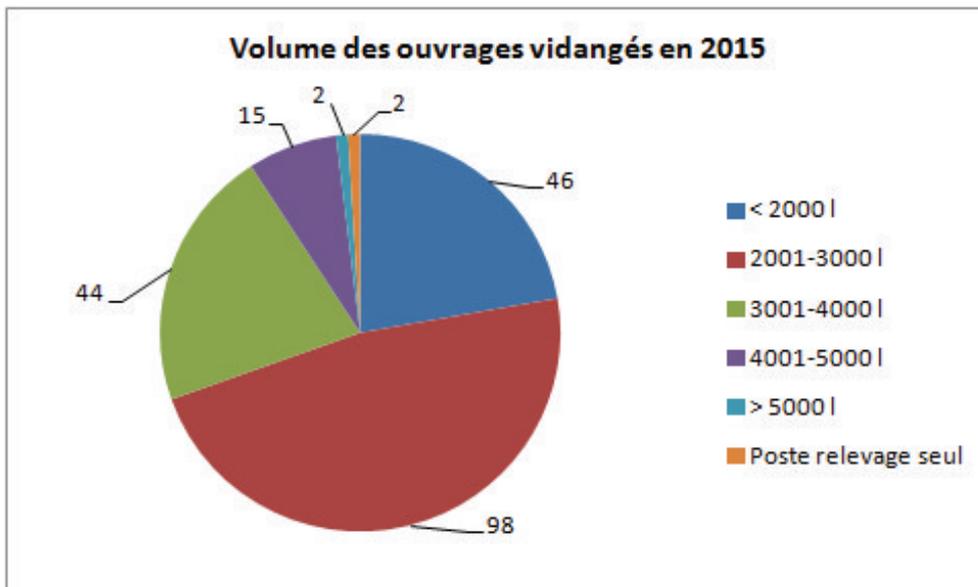
96% des demandes par les propriétaires

91% des demandes : opération non urgente  
 Délai moyen d'intervention : 24 jours.

19 interventions en cas d'urgence (canalisation bouchée, débordement de fosse, ...) : 48h max.



## ➤ Prestation de vidange des installations : 207 interventions



205 vidanges de fosses septiques ou toutes eaux

2 interventions pour un poste de relevage pour eaux brutes.

70% des installations ont un volume < ou = à 3 m<sup>3</sup>.

➤ Budget (section fonctionnement)

## Les principales dépenses du SPANC sur l'année 2015 :

- la prestation « vidange » : 30 869 € ;
- les charges de personnel et frais assimilés : 128 872 €

## Les autres postes de dépenses :

- les services dits « ressources » : 28 340 € ;
- la participation aux frais généraux de la CCEG : 18 305 €

## Les recettes du SPANC pour l'année 2015 sont :

- les redevances : 158 640 €
- les subventions de AELB : 19 778 €.
- la pénalité pour refus de contrôle : 25 272 € (~ 216 contrôles)

**Après report de l'excédent de l'année précédente :**  
le budget est légèrement excédentaire (1 760 €)

➤ **Redevances du 01/01 au 31/12/2015**



### Avant les travaux

#### Dépôt de l'étude de sol

Instruction administrative du dossier :  
Contrôle «Conception / implantation»

74 €

### Après les travaux

#### Contrôle des travaux sur site

Facturation du contrôle  
«Bonne exécution des travaux»

128 €

#### En cas de contrôles non conformes

2ème contrôle des travaux sur site  
Facturation du contrôle «Contre visite»

128 €

### Au bout de 8 ans

#### Contrôle périodique

Facturation du contrôle  
«Périodique de bon fonctionnement»

117 €

# Rapport d'activité du SPANC Année 2015

